

Webinaire URPS / CPias

Jeudi 11 mai 14h

Hygiène au cabinet infirmier

Entretien de
l'environnement



Organisation



Plan d'un cabinet de soins

- Créer des zones distinctes
- Identifier les zones les plus à risque (soins, sanitaires)
- Utiliser du matériel à usage unique; sinon privilégier le matériel facilement nettoyable / désinfectable : surfaces lisses par exemple.
- Proscrire le bois, la moquette, les tapis, et housses en éponge des tables d'examen
- Vérifier l'équipement des Points d'eau dans la salle de consultation/soins et dans les sanitaires, avec savon liquide et essuie-main à usage unique
- Penser à l'entretien des chaises en salle d'attente
- Prévoir un distributeur de PHA en salle d'attente

Protection de la tenue civile pour l'entretien

EPI

Tablier (protection tenue)
Gants UU de nettoyage
Lunettes de protection (projection produit désinfectant)

FHA avant et après port de gants

Organisation de l'entretien du cabinet

Matériel à utiliser

- Chiffonnettes en microfibres réutilisables (à nettoyer à 60° après chaque utilisation)
- Lingettes nettoyantes/désinfectantes prêtes à l'emploi à UU

Quand ?

Surface souillée : entretien immédiat
Nettoyage et désinfection entre deux patients :
plan de travail, table d'examen...
En fin de journée

Produits

- Limiter le nombre de produits
- Utiliser un détergent/désinfectant de surface prêt à l'emploi avec la Norme NF EN/14476 avec un délai d'action <15mn.
- Ne jamais mélanger les produits d'entretien entre eux
- Respecter les temps de contact (séchage spontané)

Contenant Spray

- Vaporiser directement sur la chiffonnette UU et non sur les surfaces
- Privilégier une solution plus mouillante en seau pour nettoyer une grande surface (sachet à diluer)

Après chaque patient

Evacuer le matériel souillé
Entretien du matériel utilisé pour le patient
Nettoyer toutes les surfaces de la zone patient

Au quotidien

Evacuer le matériel souillé
Nettoyer les dispositifs non stériles
Nettoyer les surfaces (table d'examen, chariot de soins, plan de travail, sols...) et points d'eau
Nettoyer et ranger le matériel d'entretien

1 fois par semaine

Accueil : bureau, téléphone
Salle attente : chaise, fauteuil
Interrupteurs, poignets de porte

Technique de bionettoyage des surfaces



Toujours **commencer par les zones les plus propres**

Aérer les locaux quand cela est possible

Nettoyer et désinfecter en laissant sécher la solution avec la surface ayant été en contact avec le patient

Technique à la vapeur : entretien approfondi des surfaces en éliminant le bio film constitué lors de l'utilisation répétée des détergents/désinfectants chimiques

Réfrigérateur

- Usage médicamenteux strict
- Température inférieure ou égale à 4° (thermomètre présent)
- Dégivrage automatique ou à réaliser régulièrement avec produit détergent-désinfectant (DD)

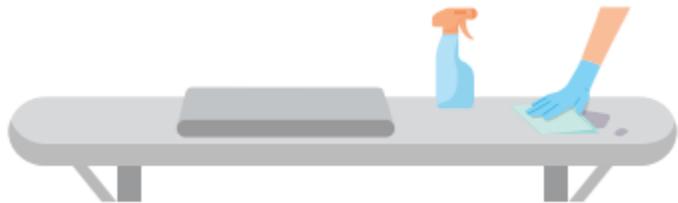
Entretien

- Quotidien : poignées
- 6 mois : à fond intérieur, extérieur

Hygiène au cabinet infirmier

Entretien du matériel
(ou dispositifs médicaux)





L'entretien et la désinfection des **dispositifs médicaux (DM) réutilisables non stériles** en contact avec la peau saine, la peau lésée ou une muqueuse a pour but de **limiter le risque de transmission croisée entre les patients et prévenir le risque d'exposition des soignants**

Dispositif réutilisable non stérile

La majorité : contact avec la peau saine => **DM non critiques, désinfection bas niveau**

Ex : fauteuil, pèse personne, table d'examen, brassard tensionnel, stéthoscope...

Matériel à privilégier : à usage unique

Produits

Utiliser un **détergent-désinfectant (à diluer, en spray ou lingettes)** éliminant la plupart des microorganismes (au minimum les bactéries).

En cas de nécessité à rincer le produit, le réaliser à l'eau du réseau.

En pratique



1. Respecter la dilution du DD :

Quantité de produit insuffisante => solution inefficace

Quantité de produit excessive => danger pour les utilisateurs et pas d'efficacité supérieure

2. Identifier les produits

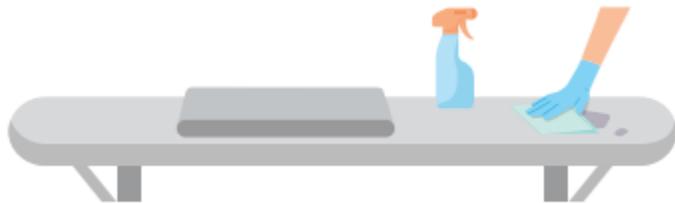
et respecter les flacons

Produit sans étiquette => produit non identifiable

3. Connaître les pictogrammes :

conditionnent l'usage, le stockage, le transport et l'élimination.





A domicile

Entretien avec une lingette de DD :
tensiomètre, stéthoscope, glucomètre,
plan de travail, flacons

Malette

Entretien quotidien avec lingette DD : matériel réutilisé pour
plusieurs patients (y compris stylo), extérieur et poignée
Entretien mensuel (intérieur extérieur)

Véhicule

Organiser le véhicule avec une zone sale
Ex : bac fermé pour matériel à acheminer au cabinet et à nettoyer par
immersion

Technique d'entretien des DM

MATÉRIEL NON IMMERGEABLE

Nettoyage désinfectant par essuyage humide des surfaces avec une lingette à usage unique ou une lavette imprégnée de détergent-désinfectant (DD)

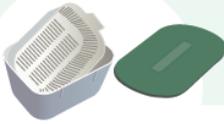
Attention au matériel muni d'éléments électriques

(exemple : appareils de mesure sur batterie...) : lingette (ou chiffonnette) humide (non trempée), si besoin l'essorer afin d'éviter toute détérioration du DM

Séchage

Rinçage inutile après essuyage humide, sauf si matériel susceptible d'être en contact avec les muqueuses

MATERIEL IMMERGEABLE



Préparation du bac de la solution de détergent-désinfectant

- > Remplir le bac d'eau du réseau jusqu'à la graduation définie.
- > Ajouter la dose de DD adaptée à la quantité d'eau (permet de diluer le produit et réduit le risque chimique en cas de projection)
- > Mettre le couvercle sur le bac
- > Tracer la date et l'heure de préparation de la solution.
- > Renouveler la solution par 24 heures ou selon les préconisations du fournisseur ou plus souvent si souillée.

Gestion des antiseptiques

Pour éviter le risque de contamination :

- nettoyer / désinfecter quotidiennement les flacons
- respecter conditionnement d'origine

Privilégier les unidoses

Attention aux dates de péremption et délai après ouverture

Conditions de conservation adaptées

Antiseptiques = sur tissus vivants

Alcool 70° = matériaux, valves, bouchons, robinets

Temps de séchage à respecter

Un guide pour le choix de l'antiseptique et la conservation des produits

Antiseptiques	Indications	Contre-indications	Temps de contact	Conservation après ouverture
Ethanol 60-70%	- Désinfection de la peau saine avant prélèvement sanguin ou injection - Désinfection des bouchons	Ne pas utiliser sur les muqueuses ou les plaies, produit irritant.	30 secondes jusqu'à séchage spontané	30 jours À conserver à l'abri de l'air et de la chaleur.
Dérivés iodés <i>Exemples :</i> - Bétadine® - Polyvinylpyrrolidone iodée (PVP-I)	- Forme moussante : détergence de la peau saine, des muqueuses et plaies souillées - Forme dermique : antiseptie des muqueuses et des plaies, désinfection de la peau (si forme alcoolique contre indiquée) - Forme alcoolique : désinfection de la peau saine avant ponction ou injection, mise en place de dispositif invasif	Éviter l'usage prolongé sur : - des muqueuses - des surfaces étendues - des lésions profondes -(chez l'enfant et la femme enceinte) → Risque de surcharge en iode	1 minute pour la forme dermique 30 secondes pour la forme alcoolique	30 jours si présence de bouchon réducteur 15 jours en l'absence de bouchon réducteur À conserver à l'abri de l'air, de la chaleur, de la lumière.
Dérivés chlorés <i>Exemples :</i> - Dakin® - Amukine®	- Désinfection de la peau saine et des muqueuses - Antiseptie des plaies	Ne pas utiliser sans détergence préalable en présence de matières organiques (sang, pus...) ou sur les muqueuses.	1 minute sur la peau saine 3 minutes sur les muqueuses ou les plaies	30 jours À conserver à l'abri de l'air, de la lumière et de la chaleur.
Chlorhexidine en association <i>Exemples :</i> - Biseptine® - Chlorhexidine alcoolique	- Désinfection de la peau saine avant ponction ou injection, mise en place de dispositif invasif • Antiseptie des plaies (Biseptine®)	Ne pas mettre en contact avec le système nerveux central, les muqueuses, le tympan lésé.	30 secondes jusqu'à séchage spontané	28 jours À conserver à l'abri de l'air, de la lumière et de la chaleur.

Gestion des déchets d'activité de soins

- L'[article R1335-2 du Code de santé publique](#) prévoit qu'en tant que professionnel de santé les infirmières libérales (idels) sont responsables de l'élimination des déchets produits lors du soin, que ces derniers soient produits au cabinet ou au domicile du patient.
- L'article R4312-11 précise que l'infirmier doit respecter et faire respecter les règles d'hygiène dans l'administration des soins, dans l'utilisation des matériels et dans la tenue des locaux. Il s'assure de la bonne élimination des déchets solides et liquides qui résultent de ses actes professionnels.
- Les idels ont donc l'obligation de ne pas laisser de déchets à risque chez leur patient. Ils doivent trier les déchets dès leur production en séparant ceux qui présentent un risque infectieux des autres afin de les conditionner dans un emballage.

Gestion des déchets de soins par l'infirmier libéral

De quoi parle-t-on ?

Chaque professionnel est responsable des déchets depuis leur production jusqu'à leur élimination

Article R. 1335-2 du code de la santé publique

DASRIA

Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux et Assimilés

Objets perforants



Piquant, coupant, tranchant (aiguille, ampoule d'injection, lame de bistouri) y compris matériel sécurisé



Déchets mous
Pansements, compresses souillées



Infuseurs, déchets cytotoxiques vides



Produits sanguins



Poches et tubulures



Pansement à pression négative



Caisse ou fût

Stockage, élimination et traçabilité

< 5 kg / mois

≤ 3 mois

Bon de prise en charge (conservation 3 ans)

De 5 à 15 kg / mois

≤ 1 mois

Bordereau de suivi CERFA 11351*04 (conservation 3 ans)

> 15 kg / mois à 100 kg / semaine

≤ 1 semaine

DAOM

Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères (sans risque infectieux)



Emballages de matériel



Matériels de protection^{1,2} (tablier, gants, masque...)



Couches Protections²



Déchets issus du nettoyage



Poubelle à ordures ménagères

¹non tachés de sang

²si déchets irradiés = à stocker 48h au domicile avant élimination

V.10-2018

DASTRI

Déchets produits par les patients en auto-traitement

Pour en savoir plus :

Site URPS : <http://www.urpsinfirmiers-occitanie.fr/>

Site CPIas Occitanie : www.cpias-occitanie.fr

Piquant, coupant, tranchant



Boîte jaune à couvercle vert
Délivrée et reprise gratuitement par les pharmacies



OBJETS PERFORANTS



PIQUANT, COUPANT, TRANCHANT:
Aiguille, ampoule d'injection, lame de bistouri,
Y compris le matériel sécurisé



LES OBJETS MOUS



GANTS ET USTENSILES A USAGE UNIQUE SOUILLES



POCHES ET TUBULURES



+



POCHES ET TUBES DE SANG



PANSEMENTS MOUS



PRODUITS CYTOTOXIQUES ET ISOLEMENT SCEPTIQUE



PANSEMENTS TPN

- **TOUT LE RESTE FAIT PARTIE DES DAOM(DECHETS ET ASSIMILES AUX ORDURES MENAGERES) ET SONT DONC SOUMIS AUX REGLES DE TRI DE VOTRE TERRITOIRE**

- **EMBALLAGES DE MATERIEL(recyclable)**
- **MATERIEL DE PROTECTION NON SOUILLES (TABLIER, GANTS, MASQUES)**
- **COUCHES ET PROTECTIONS**
- **DECHETS ISSUS DU NETTOYAGE**

Gros consommateurs de déchets, il est donc nécessaire d'effectuer un tri pertinent en terme d'impact écologique et environnemental

[Soins de Ville - Centre d'Appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins \(cpias-occitanie.fr\)](http://cpias-occitanie.fr)

[Gestion des déchets de soins au domicile, Mme Francazal, élue URPS Infirmiers d'Occitanie](#)

[Webinaires et Replays - URPS Infirmiers Libéraux Occitanie \(urpsinfirmiers-occitanie.fr\)](http://urpsinfirmiers-occitanie.fr)

STOCKAGE, ELIMINATION ET TRACABILITE

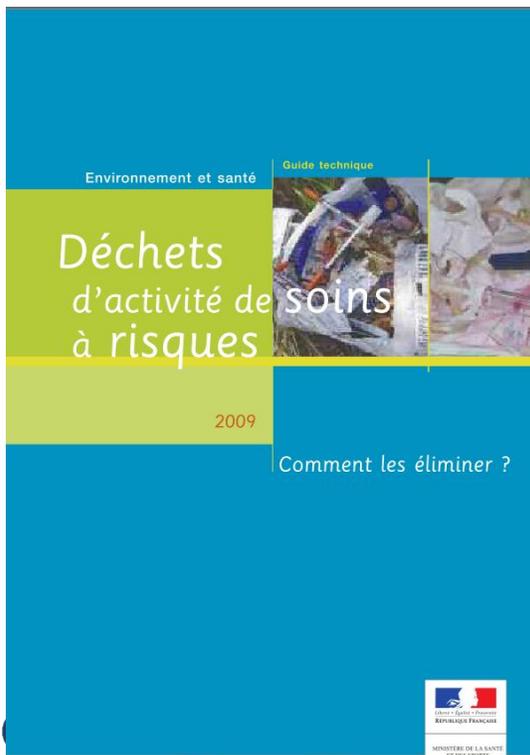
Si le volume d'élimination de déchets produit est :

- Inférieur ou égal à 5kg/mois  Tous les 3 mois maximum
- De 5 à 15kg/mois  1 mois maximum
- Supérieur à 15kg et jusqu'à 100kg/mois  1 semaine maximum

Pour transporter vos DASRI jusqu'à un lieu de collecte dans votre véhicule personnel le poids ne doit pas dépasser 15KG.

UN BON DE PRISE EN CHARGE OU BORDEREAU DE SUIVI CERFA 11351*04 VOUS SERA REMIS, IL PROUVE VOTRE TRACABILITE ET EST A CONSERVER 3 ANS

Acheminement du domicile au cabinet



Pas de recommandations spécifiques pour les cabinets libéraux (gestion et traitement des déchets)

Réserver une zone dédiée à l'arrière du véhicule, nettoyable si possible avec détergent désinfectant

Hygiène des mains par FHA après manipulations

Au cabinet paramédical

- L'élimination des déchets de soins à risque infectieux : le cabinet a souscrit un contrat de transport et d'élimination avec une société externe.
- Modalités de tri et des différents emballages de déchets (vu précédemment).
- Entreposer les boîtes OPCT pleines et les sacs jaunes fermés dans le local dédié (identifié et entretien quotidien).
- Les déchets ménagers dans les containers extérieurs prévus à cet effet.
- Les médicaments non utilisés seront retournés aux pharmacies (Cyclamed possible) ou acheminés dans un sac jaune (filière médicamenteuse spécifique).



RECOMMANDATIONS PROFESSIONNELLES

Hygiène et prévention du risque infectieux en cabinet médical ou paramédical

Recommandations

Juin 2007

Avec le partenariat méthodologique et le concours financier de la

HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ